

N° 2023-132

SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TC

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

| | | | |
|------------------|---------------|-------------|------------------|
| En exercice : 27 | Présents : 18 | Absents : 9 | dont pouvoir : 3 |
|------------------|---------------|-------------|------------------|

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la COVA compte parmi ses effectifs 2 postes d'adjoint administratif (un créé par délibération 2016-187 du 14/12/2016 et un par délibération 2022-007 du 19.01.2022).

Ces 2 postes, affectés au service RH, sont vacants car en raison des compétences requises et du profil des derniers candidats recrutés, la COVA a créé des postes de rédacteur.

Les 2 postes d'adjoint administratif initialement créés n'ont donc plus lieu d'être ; Le Président propose donc de les supprimer.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que 2 postes d'adjoint administratif affectés au service RH sont vacants, et qu'il n'y a pas lieu de les pourvoir, 2 postes de rédacteur ayant été créés en lieu et place de ceux-ci,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération n° 2016-187 du 14/12/2016,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération n° 2022-007 du 19.01.2022.

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX